



GARANTIE LIMITÉE

Garantie résidentielle et exclusion

9181-6538 Québec incorporé opérant sous le nom de Productions Acme Bent garantie ses fenêtres pendant 10 ans sur tout défaut de fabrication. Nos fenêtres sont fabriquées avec des matériaux de qualités. Tous nos matériaux sont écologiques, recyclables pour un meilleur environnement. Nos verres thermos sont fabriqués directement à notre entreprise avec un verre Loweeet gaz argon nous pouvons dire que nos thermos sont énergétiques.

Tableau de garantie.

1 an à 5 ans	100 %	Fenêtre et thermos
5ans 1jour à 6 ans	90 %	Fenêtre et thermos
6 ans 1 jour à 7 ans	80%	Fenêtre et thermos
7ans 1 jour à 8 ans	60%	Fenêtre et thermos
8ans 1 jour à 9 ans	40 %	Fenêtre et thermos
9 ans 1 jour à 10 ans	20 %	Fenêtre et thermos
10 ans et plus	0%	Fenêtre et thermos

Extrusion de PVC ou d'aluminium peint

Nos produits sont garantis 10 ans et basé sur la valeur résiduelle contre le pelage, le fendillement ou une décoloration excessive. Nos fenêtres sont fabriquées avec des matériaux de qualités, cependant il faut tenir compte des conditions atmosphériques normales, des rayons solaires et des polluants, ces conditions peuvent entrainer une décoloration graduelle, un effet de poussière ou accumulation de taches et/ou de saleté de surface. Ces phénomènes normaux que la présente garantie ne couvre pas et d'un mauvais entretien ou usage (voir guide d'entretien). Il est aussi exclu dans la garantie tout dommage causé de la commission d'un acte criminel (vol, feu, explosion etc.), ou désastre ou cataclysme naturel (Act of God).

Quincaillerie

Toute notre quincaillerie est de marque Truth de type manivelle pour volet à utilisation résidentiel et est garantie selon les termes du fournisseur contre l'usure normale. Toutes les autres pièces comportent une garantie d'un an et



toutes les pièces mobiles doivent être lubrifiées au moins 1 fois l'an (voir guide d'entretien) Il est aussi exclu dans la garantie tout dommage causé de la commission d'un acte criminel (vol, feu, explosion etc.), ou désastre ou cataclysme naturel (Act of God).

Il est aussi exclu dans la garantie tout dommage causé par une exposition dans des conditions extrême tels que, surplus d'humidité, d'un mauvais entretien, usage ou l'air salin.

Si vous résidez en bord de mer, il est fortement suggéré de prendre l'option pour certaine partie de la quincaillerie en acier inoxydable en remplacement des pièces peintes pour une meilleure durabilité à l'air salin moyennant un léger supplément.

Coupe Froid

Nos coupe-froid sont garantie 1 an contre les défauts de fabrication. Un entretien régulier et adéquat est de mise (suivre les instructions du guide d'entretien).

Unité scellés (vitrage)

Nos unités scellées de type Lowe/argon sont fabriquées à notre atelier et sont garantie contre la saleté entre les verres, la condensation ou un défaut du verre pour une période de 10 ans (voir le tableau dégressif de la garantie). Nous offrons l'option de thermos triple vitrage Lowe/argon.

Exclusion sur unités scellées : Bris thermique

Une fenêtre brisée à l'intérieur n'est pas garantie, dans la majorité des cas, elle est souvent causée par un surplus d'humidité à l'intérieur de la maison. Assurez-vous que le taux d'humidité intérieur est adéquat afin d'éviter une humidité sur le verre intérieur. Si vous constatez que l'humidité est importante, soit vous utiliser un déshumidificateur ou aérer la maison. Il est aussi exclu dans la garantie tout dommage causé de la commission d'un acte criminel (vol, feu, explosion etc.), ou désastre ou cataclysme naturel (Act of God).



Moustiquaire

La moustiquaire est garantie un an contre tout défaut de fabrication, elle est aussi fabriquée à notre atelier. Sont exclus de la garantie, les déchirures, les éraflures, les gauchissements causé par une mauvaise utilisation ou entreposage.

Défaut du Verre Courbé

Placé à 1,50 m (59,0551 pouces) à l'intérieur de la pièce, vous regarder vers l'extérieur perpendiculaire au vitrage et ce pendant 30 seconde par vitrage et sans luminosité direct du soleil sur le vitrage, vous constatez dans le verre une grafigne superficielle de 30mm, ceci ne constitue pas un défaut. Sont admis les défauts suivants et peuvent se présenter sous forme de taches, de bulles, inclusions des impacts, des surépaisseurs de couche, cheveux d'anges. Ces défauts sont causés par le cubage du verre qui consiste à placer une feuille de verre dans un moule en acier et chauffé pour que celui-ci prenne la forme du moule. Autre phénomène observé dans le verre courbé est l'effet pelure d'orange, des piqûres de surface selon les conditions d'examen. Certain défaut temporaire visible sous un éclairage particulier ti défaut optique ou marque visible temporaire sou la présence de condensation ne constituent pas un défaut. Vous pouvez consulter le document sur le verre courbé de la Fédération Française des Professionnels du Verre en suivant le lien suivant.

https://www.riouglass.com/pdf/2011-09ffpv_aspect_verre_bombe.pdf

Lors de l'application de la garantie seulement les pièces défectueuses seront remplacées. Les frais de transport, d'emballage, taxes et autres frais sont à la charge du client sauf sur entente écrite entre les parties.

Le remboursement est limité au prix d'achat du produit seulement, le remboursement exclu les frais de port et manutention, taxes, douane et expédition du produit défectueux pour remboursement qui sont au frais du client ou selon entente entre les parties.

Le remplacement se fera par un produit ou pièce identique ou similaire selon le cas et la méthode utilisée. Les frais de port et manutention, taxes, douane et expédition seront à la charge du client sauf sur entente écrite entre les parties.

La garantie devient nul et non avenue si le produit est installé inadéquatement, utiliser de façon abusive ou inapproprié (voir guide d'installation).



Aucun agent corrosif ou solvant ne doit être utilisé afin de ne pas endommager la fenêtre et ses composantes. Si le produit est peint, d'une tentative de réparation ou de modification des ses composantes, aluminium, pvc, verre scellé, coupe-froid ou quincaillerie, la garantie deviendra automatiquement nul. Tous travaux exécuter par le consommateur annule la présente garantie, les réparations doivent être exécutées par un sous-traitant autorisé ou par notre entreprise.

Le remplacement des pièces courantes, au bris de moustiquaire, du givre ou de condensation de surface causé par un taux d'humidité élevé, la garantie ne s'applique pas dans ces cas.

Notre garantie est nulle et non avénu dans les cas de mauvais entretien de la fenêtre et de ses composantes, d'un usage abusif, d'une mauvaise installation, des contraintes thermique ou mécanique abusive. Il est aussi exclu dans la garantie tout dommage causé de la commission d'un acte criminel (vol, feu, explosion etc.), ou désastre ou cataclysme naturel (Act of God).

Un gauchissement de plus ou moins $\frac{1}{4}$ de pouce ne constitue pas un défaut. Il est à noter que le délaminage consiste au décollement de la surface de base à la matière isolante et n'est pas couverte par la présente garantie.

Lors de la livraison un délai de 24 à 48 heures peu s'appliqué afin de nous aviser de toute imperfection de surface : égratignure, perforation etc. La présente garantie ne s'applique pas sur des imperfections causées par négligence après la livraison du produit.

Les fenêtres installées par du personnel non compétant, ne sont pas couvert par la présente garantie.

Productions Acme Bent s'engage sous certaines conditions de remplacer toute pièce défectueuse par des pièces qui seront identiques, similaire ou équivalentes. La garantie des ces pièces sera résiduelle à la garantie initiale. Productions Acme Bent se réserve le droit de cesser la ligne d'un de ses produits, de le modifier, et/ou de le remplacer par un produit similaire ou un autre produit, et n'assume pas les autres frais ou responsabilités.



Autres conditions et limitations de la présente garantie

Si l'une ou plusieurs conditions ci-dessous s'applique et la garantie est nul et non avenue peu importe le pays.

- Sur une installation non conforme
- Une installation non à niveau et d'équerre au guide d'installation
- Si le taux d'humidité intérieur est supérieur au taux normal décrit
- D'usage abusif ou non résidentiel
- D la pollution atmosphérique anormale d'une ville ou d'un pays étranger incluant le Canada et les États-Unis.
- Du a des produits chimique ou non approprié.
- D'entrée par commission d'un acte criminel ou cataclysme naturel "ActfoGod"
- Un thermos vendu seul pour le remplacement
- La garantie n'est pas transférable.

Définition des termes utilisés dans le présent document :

Farinage : dégradation d'un film en une poudre fine et peu adhérente sous l'influence des intempéries.

Bris thermique : les bris ou choc thermique résultent de contraintes générées par une différence de température entre deux zones contiguës d'une même feuille de verre.

Unité scellée : consiste au montage de deux verres sur intercalaire et scellé ensemble avec un produit descellément.

Lowe : le verre Lowe est un verre ayant fine couche d'oxyde métallique invisible, en hiver il laisse les rayons du soleil de pénétrer au maximum dans la maison, chaleur et lumière. En été il limite la quantité de chaleur qui traverse le vitrage (cause angle du soleil).

Argon : Gaz inerte qui a pour effet de maximiser le facteur R en isolation de thermos

Cheveux d'ange : fils imitant une toile d'araignée.